



1108844101

DATE DEPOT : 2011-09-21

NUMERO DE DEPOT : 2011R088819

N° GESTION : 1989B00702

N° SIREN : 320853518

DENOMINATION : S.L.G. EXPERTISE

ADRESSE : 160 bld Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2011/09/13

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

8913 702

SLG EXPERTISE
Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros
Siège social : 160 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS
320 853 518 RCS PARIS

Greffes du Tribunal de
Commerce de Paris
N° : R

21 SEP. 2011

88819

N° DE DÉPÔT

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

PF DU 13 SEPTEMBRE 2011 :

06

13-175

Le 13 septembre 2011,
A 11 heures,

Les associés de la société SLG EXPERTISE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 160, Boulevard Haussmann 75008 PARIS, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

En application des dispositions des statuts, l'Assemblée est présidée par Madame Marion BOLZE, présent et acceptant.

Monsieur Arnaud BERNARD et Monsieur Michel THOMAS-BOURGNEUF, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Benoit de BLIGNIERES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent au moins 1 938 actions sur les 3 875 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

2

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Pouvoirs,

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés décide de transférer le siège social de la Société actuellement sis au 164, Boulevard Haussmann à Paris 8^{ème}, à l'adresse suivante à compter de la date des présentes :

160, Boulevard Haussmann 75008 Paris

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société qui est désormais libellé comme suit :

« ARTICLE 3. Siège social

Le siège de la société est :
160, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée délègue tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

